

# **POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE**

## **PROJET D'EXAMEN ET DE MISE A JOUR**

### **DOCUMENT DE CADRAGE**

**10 octobre 2012**

*Ceci est une traduction du document *Projet de revue et mise à jour des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale* en date du 10 octobre 2012; elle est gracieusement mise à la disposition des parties intéressées. Dans l'éventualité où cette traduction divergeait avec le texte original officiel en anglais, l'original en anglais primerait.*

## SIGLES

<b>BP</b>	<b>PROCEDURES DE LA BANQUE</b>
<b>CODE</b>	<b>COMITE POUR L'EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT</b>
<b>EXT</b>	<b>RELATIONS EXTERIEURES</b>
<b>IEG</b>	<b>GROUPE INDEPENDANT D'EVALUATION</b>
<b>IFC</b>	<b>SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE</b>
<b>LEG</b>	<b>DEPARTEMENT JURIDIQUE</b>
<b>BMD</b>	<b>BANQUE MULTILATERALE DE DEVELOPPEMENT</b>
<b>MIGA</b>	<b>AGENCE MULTILATERALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS</b>
<b>OD</b>	<b>DIRECTIVE OPERATIONNELLE</b>
<b>OCDE</b>	<b>ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES</b>
<b>OP</b>	<b>POLITIQUE OPERATIONNELLE</b>
<b>OPCS</b>	<b>POLITIQUE OPERATIONNELLE ET SERVICES AUX PAYS</b>
<b>SDN</b>	<b>RESEAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>
<b>ONU</b>	<b>ORGANISATION DES NATIONS UNIES</b>

# **POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE**

## **PROJET D'EXAMEN ET DE MISE A JOUR**

### **DOCUMENT DE CADRAGE**

#### **TABLE DES MATIERES**

résumé analytique .....	1
I. Contexte général .....	2
II. Raison d'être de l'examen et de la mise à jour .....	5
III. Objectifs de l'examen et de la mise à jour des politiques de sauvegarde .....	8
IV. Champ du processus d'examen et de mise à jour .....	11
V. Mesures complémentaires à prendre par la direction pour renforcer l'exécution, la supervision, le suivi et le compte rendu des activités de sauvegarde .....	13
VI. Perspectives et risques .....	13
VII. Processus d'examen et de Mise à jour et consultation.....	14
VIII. Personnel et direction.....	18
IX. Prochaine étape .....	18

# **Document de cadrage**

## **de l'examen et de la mise à jour des politiques de sauvegarde**

### **RESUME ANALYTIQUE**

1. **Objet.** Le présent document marque le lancement d'un exercice de deux ans pendant lesquels la Banque mondiale examinera et mettra à jour ses politiques actuelles de sauvegarde environnementale et sociale. Les politiques de sauvegarde contribuent à la viabilité et à l'efficacité du développement dans le cadre des projets et programmes de la Banque en aidant à éviter ou atténuer les méfaits de ces activités sur les populations et l'environnement. Ce processus d'examen et de mise à jour permettra de mieux faire correspondre ces politiques à l'évolution des besoins et des attentes des emprunteurs, au contexte externe, et aux activités de la Banque. Le présent document résume l'évolution des politiques de sauvegarde, cadre leur examen et leur mise à jour, en explique la raison d'être et les objectifs, et en expose les paramètres.

2. **Raison d'être.** Parmi les nombreuses raisons justifiant l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde, citons : l'évolution du profil des emprunteurs, la prise de conscience de la valeur et de la vulnérabilité du patrimoine commun de l'humanité, l'évolution des opérations de la Banque, le renforcement du rôle du secteur privé et la récente évaluation (2010) de ces politiques. La Banque reconnaît l'existence d'une conjonction de facteurs internes et externes qui rend opportun l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde. Elle a à cœur de travailler avec ses emprunteurs, ses partenaires de la communauté du développement, les institutions sœurs, les professionnels et les populations pour promouvoir un développement durable au plan environnemental et social, en tant que bien public mondial.

3. **Politiques de base soumises à examen.** Il s'agit des huit politiques de sauvegarde environnementale et sociale, à savoir : OP 4.01 Évaluation environnementale, OP 4.04 Habitats naturels, OP 4.09 Lutte antiparasitaire, OP 4.10 Populations autochtones, OP 4.11 Patrimoine physique et culturel, OP 4.12 Réinstallation forcée, OP 4.36 Forêts, OP 4.37 Sécurité des barrages – auxquelles s'ajoutent l'OP 4.00 *Politique pilote d'utilisation des systèmes de l'emprunteur pour les politiques de sauvegarde environnementale et sociale* (« Utilisation des systèmes de l'emprunteur »).

4. **Vers un nouveau cadre intégré.** Il est prévu que l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde débouche sur un nouveau cadre intégré qui s'appuiera sur les grands principes régissant actuellement ces politiques et qui pourrait s'organiser autour des éléments suivants : principes, politiques, procédures et modalités conseillées. Le cadre envisagé visera à faire coïncider les politiques avec le nouveau contexte interne et externe, et à jeter les bases solides d'un partenariat redynamisé et renforcé avec les emprunteurs de la Banque, contribuant ainsi à une plus grande efficacité du développement.

5. ***Perspectives et risques.*** Ce travail d'examen et de mise à jour des politiques de sauvegarde donne la possibilité à la Banque d'améliorer la façon dont elle peut: i) obtenir de meilleurs résultats au plan environnemental et social ; ii) renforcer les dispositifs et les institutions des pays ; et iii) mieux prendre en compte les risques environnementaux et sociaux. La direction reconnaît que les politiques de sauvegarde de la Banque sont devenues une norme pour les autres partenaires de la communauté du développement dans le monde. Bien qu'il s'agisse explicitement de renforcer l'efficacité de ces politiques, toute modification de leur libellé actuel pourrait être interprétée par certains comme un assouplissement des obligations existantes. Il faudra donc bien veiller à trouver le juste équilibre entre des demandes, des besoins et des attentes parfois difficiles à concilier, en gardant à l'esprit que, bien conduits, cet examen et cette mise à jour des politiques de sauvegarde peut avoir des effets positifs multiples pour la Banque, ses actionnaires et les parties prenantes à son action au plan interne et externe.

6. ***Partenariat redynamisé avec les emprunteurs.*** En s'adaptant à l'évolution des besoins de ses emprunteurs, la Banque s'emploiera, tout au long du processus d'examen et de mise à jour, à redynamiser un partenariat solidement ancré dans une volonté commune de mener des projets et programmes ayant des effets durables au plan environnemental et social, avec une définition plus claire des responsabilités de chaque partenaire. La prochaine génération de politiques de sauvegarde perpétuera ce partenariat, réaffirmant les principes et objectifs fondamentaux établis au cours des 20 dernières années.

7. ***Un processus de consultation large, transparent et associant tous les acteurs.*** La Banque conduira ce processus de façon consultative, en veillant à ce qu'il soit aussi complet que possible, compte tenu de l'importance de ce travail et du profond impact qu'il peut avoir. L'exercice se déroulera sur 24 mois, en trois phases, chacune faisant intervenir une consultation multipartite pour obtenir la contribution et l'avis des acteurs intéressés, en procédant de façon aussi large, transparente et plurilatérale que possible.

## I. CONTEXTE GENERAL

8. ***Évolution des politiques de sauvegarde.*** Les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale reflètent les valeurs fondamentales de l'institution. Elles forment la clé de voûte des efforts déployés par la Banque pour protéger les populations et l'environnement et assurer la réalisation d'un développement durable. Ces politiques ont bien servi la Banque, les pays clients et la communauté du développement depuis plus de 20 ans. L'institution a entrepris d'examiner et de mettre à jour ces politiques clés pour mieux répondre aux divers besoins des emprunteurs et faire face aux nouvelles demandes et aux nouveaux défis qui se posent dans le domaine du développement. La Banque compte que ce processus d'examen et de mise à jour se solde par la mise en place d'une nouvelle génération de politiques de sauvegarde qui l'aideront non seulement à respecter les règles actuelles qui stipulent que son action ne doit pas avoir d'effet néfaste, mais aussi à encourager l'obtention de résultats mesurables au plan du développement, autrement dit à avoir une action positive.

9. Depuis plusieurs dizaines d'années, l'une des grandes préoccupations de la Banque est d'évaluer et de gérer efficacement les impacts environnementaux et sociaux des projets qu'elle finance. Beaucoup de ses politiques et procédures opérationnelles reflètent ce souci. Depuis les années 70, la Banque n'a cessé de s'intéresser de plus près aux perspectives et risques environnementaux et sociaux que crée le processus de développement. En 1984, elle a adopté une Directive du Manuel opérationnel sur les aspects environnementaux du travail de la Banque mondiale, qui définissait les politiques et procédures applicables à ses projets, son assistance technique et les autres aspects de ses activités qui pouvaient avoir un impact sur l'environnement. Le terme « environnement » était interprété au sens large et comprenait le milieu naturel, les dimensions sociales, ainsi que le bien être des générations actuelles et futures.

10. À la suite de la profonde réorganisation de la Banque en 1987, les directives opérationnelles ont progressivement remplacé les Directives du Manuel opérationnel, reprenant souvent les politiques présentées dans ce manuel<sup>1</sup> et en créant de nouvelles. Les évaluations environnementales faisaient initialement l'objet de l'annexe A de l'OD 4.00<sup>2</sup>, devenue plus tard l'OD 4.01. Le manque d'exhaustivité des directives opérationnelles et le désir de la direction de la Banque de rationaliser les pratiques et les procédures de l'institution ont conduit à la décision de 1992 de progressivement remplacer ces directives par les Politiques opérationnelles et les Procédures de la Banque, dont le contenu s'imposait à tous les services.

11. En 1997, la Banque mondiale a regroupé dix politiques opérationnelles pour en faire des politiques de sauvegarde bien déterminées – six sur l'environnement, deux sur les aspects sociaux et deux à caractère juridique<sup>3</sup> – et a mis en place des procédures administratives afin d'assurer le respect de ces politiques pendant la préparation et l'exécution des projets. Les politiques visaient à aider la Banque à prendre en compte les questions environnementales et sociales résultant surtout de prêts d'investissement destinés à financer la fourniture de biens, de travaux et de services dans une large gamme de secteurs, qui étaient alors au cœur des activités de l'institution. Les politiques s'appliquaient aussi aux opérations d'assistance technique financées par la Banque et aux fonds fiduciaires qu'elle administrait. Les normes environnementales et sociales applicables aux principaux autres instruments financiers de la Banque, en particulier les Prêts à l'appui des politiques de développement (DPL) et le Programme pour les résultats (PforR), se trouvent dans les politiques opérationnelles correspondantes qui régissent tous les aspects de ces différents instruments.

---

<sup>1</sup> Avant la réorganisation de 1987, les politiques opérationnelles étaient pour l'essentiel consignées dans les Directives du Manuel opérationnel et les Notes de politique opérationnelle que faisait paraître le Bureau du premier vice-président pour les opérations, sous l'autorité du président.

<sup>2</sup> Directive opérationnelle 4.00, Annexe A: Évaluation environnementale (1989).

<sup>3</sup> OP 4.01 Évaluation environnementale ; OP 4.04 Habitats naturels ; OP 4.09 Lutte antiparasitaire ; OP 4.10 Populations autochtones ; OP 4.11 Patrimoine physique et culturel ; OP 4.12 Réinstallation forcée ; OP 4.36 Forêts ; OP 4.37 Sécurité des barrages ; OP 7.50 Projets sur les voies navigables internationales ; OP 7.60 Projets sur les territoires contestés.

12. ***Évaluation des politiques et normes de sauvegarde du Groupe de la Banque mondiale.***

En 2010, plus de 20 ans après que les évaluations environnementales sont devenues obligatoires, le Groupe indépendant d'évaluation (IEG) de la Banque mondiale a évalué les politiques de sauvegarde de l'institution<sup>4</sup>. L'évaluation montre que les politiques de sauvegarde ont permis d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs, particulièrement dans les projets à haut risque. L'IEG a également constaté que la qualité du travail sur les principes de sauvegarde pendant les phases de conception et d'évaluation des projets s'était améliorée au cours de la période faisant l'objet de l'étude (1999-2008). Toutefois, l'IEG a aussi mis en évidence la nécessité d'adapter les politiques de sauvegarde à l'évolution du contexte dans lequel la Banque mondiale opérait, à commencer par la transformation rapide du cadre d'activité économique, l'émergence de nouvelles modalités de prêts et d'instruments financiers, et l'évolution des méthodes de référence et des besoins des emprunteurs. L'IEG a également recommandé de privilégier davantage l'utilisation des politiques de sauvegarde à l'appui d'un développement durable au plan environnemental et social, et d'évaluer une gamme plus large d'impacts et de risques sociaux potentiels.

13. ***Relevé d'interventions de la direction.*** En juillet 2010, le Conseil des Administrateurs de la Banque a examiné l'évaluation de l'IEG ainsi que le relevé d'interventions de la direction<sup>5</sup>, dans lequel celle-ci s'engageait à effectuer une mise à jour complète des politiques de sauvegarde et à les regrouper. La direction a donné suite aux conclusions et recommandations de l'IEG, qui l'appelaient notamment à privilégier davantage l'utilisation des politiques de sauvegarde à l'appui d'un développement durable au plan environnemental et social, à faire une plus large place à l'évaluation de toute une série de risques et d'impacts sociaux potentiels, à améliorer sa supervision des projets, et à adopter des méthodes plus économiques et plus efficaces de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports de fin d'exécution, notamment par une meilleure utilisation des indicateurs.

14. ***Progrès accomplis depuis l'évaluation de l'IEG.*** Depuis l'achèvement de l'évaluation de l'IEG, la direction s'est attelée à un nombre considérable de tâches en vue notamment de susciter un consensus interne sur les modalités d'examen et de mise à jour des politiques de sauvegarde. En parallèle, la direction, dans le cadre de l'effort global de modernisation, a lancé plusieurs initiatives importantes, notamment la réforme des prêts d'investissement et la réforme de la passation des marchés, le Programme pour les résultats et la poursuite de l'élaboration de mécanismes de recours, autant de processus qui ont pris plus de temps que prévu. Maintenant que ces réformes sont engagées ou achevées, la direction est résolue à poursuivre l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde, conformément aux recommandations de l'évaluation de l'IEG.

---

<sup>4</sup> "Safeguards and Sustainability in a Changing World: An Independent Evaluation of World Bank Group Experience," <http://go.worldbank.org/ZA4YFV9OL0>.

<sup>5</sup> Réponse de la direction/Relevé d'interventions de la direction, <http://go.worldbank.org/ZA4YFV9OL0>.

15. *Évaluation de l'IEG, l'examen et mise à jour des politiques de sauvegarde.* Outre les progrès constatés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le Relevé des interventions de la direction, les conclusions de l'IEG constituent un précieux point de référence pour l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde. Premièrement, l'évaluation établit un lien entre l'importance d'accroître la couverture sociale par rapport à certaines problématiques naissantes, tels que les impacts sur les populations et sur l'égalité entre les sexes, et les questions relatives à la santé et la sécurité. Deuxièmement, l'évaluation montre qu'il y a de fortes raisons de recourir davantage aux systèmes nationaux et, pour ce faire, de réexaminer la démarche suivie jusqu'ici pour évaluer ces systèmes et de mettre davantage l'accent sur le renforcement des institutions nationales. Troisièmement, l'évaluation prévoit d'inclure des mesures de nature à renforcer les modalités d'élaboration et d'exécution des projets faisant usage des cadres de gestion environnementale et sociale, pour améliorer leur efficacité. Enfin, l'évaluation de l'IEG plaide pour une amélioration des systèmes et des instruments permettant de rendre compte des résultats et de régler les plaintes. La direction veillera à ce que les conclusions de l'évaluation de l'IEG soient dûment prises en compte dans le cadre de l'examen et de la mise à jour des politiques de sauvegarde.

## II. RAISON D'ÊTRE DE L'EXAMEN ET DE LA MISE A JOUR

16. *Une conjonction de facteurs.* La Banque reconnaît l'existence d'une conjonction de facteurs internes et externes qui rend opportun l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde. La direction note que, pour promouvoir le développement, il est impératif d'obtenir des résultats durables au plan environnemental et social, d'utiliser plus largement et de renforcer les institutions et dispositifs nationaux des emprunteurs, de s'attaquer aux problématiques naissantes au niveau national, régional et à celui du patrimoine commun de l'humanité, et de s'adapter à l'évolution des opérations de la Banque. La direction sait aussi que la façon d'aborder les problèmes environnementaux et sociaux a progressé au niveau régional et international, et n'ignore pas que la communauté des bailleurs de fonds et la communauté internationale au sens large se tournent aujourd'hui vers de nouveaux modèles de développement durable. La Banque a à cœur de travailler avec ses emprunteurs, ses partenaires de la communauté du développement, les institutions sœurs, les professionnels et les populations pour promouvoir un développement durable au plan environnemental et social, en tant que bien public mondial.

17. *Évolution du profil des emprunteurs.* Le profil des emprunteurs de la Banque est aujourd'hui beaucoup plus diversifié qu'il ne l'était lorsque les politiques de sauvegarde sont nées. Parmi ces emprunteurs, on compte en effet des pays à revenu intermédiaire, qui ont des capacités et des institutions solides, des pays à faible revenu, dont la gouvernance et les institutions sont plus précaires, et des pays fragiles et touchés par des conflits, où des interventions plus personnalisées et mieux coordonnées sont nécessaires. Chez certains, la constitution et/ou une législation très élaborée protègent le citoyen et l'environnement, chez d'autres, la capacité technique ou institutionnelle à gérer les problèmes environnementaux et sociaux est en gestation. En outre, les organes de régulation de toute une gamme de pays



expérimentent des outils d'incitation, des modèles économiques et des mécanismes de collaboration pour s'attaquer aux impacts et risques environnementaux et sociaux, parallèlement aux méthodes prescriptives existantes.

18. Cette évolution a modifié la façon dont la communauté du développement aborde l'aide internationale. Afin d'accroître l'efficacité de cette aide et de mieux harmoniser l'action des bailleurs de fonds, on s'est employé à éliminer et harmoniser les approches du développement durable au plan environnemental et social ainsi que les instruments des partenaires de développement avec les dispositifs des pays emprunteurs, ainsi qu'il ressort de la Déclaration de Paris (2005)<sup>6</sup> et du Programme d'action d'Accra (2008)<sup>7</sup>, et que le confirme le Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide (2011)<sup>8</sup>. La Banque a également relevé ces nouveaux défis du développement durable au plan environnemental et social en adoptant un programme pilote d'utilisation des systèmes des pays emprunteurs<sup>9</sup>. Il s'agit ici de s'en remettre aux cadres et institutions juridiques des pays emprunteurs pour traiter des questions couvertes par les politiques de sauvegarde pendant la conception et de l'exécution des projets, lorsque la Banque juge que ces dispositifs couvrent un champ comparable et sont applicables. Ciblants initialement des projets isolés, ces opérations pilotes ont ensuite été étendues aux programmes sectoriels. La Banque a aujourd'hui mis en place de solides méthodes d'examen des systèmes nationaux. Les enseignements tirés de ce programme pilote, parallèlement au travail de la Banque asiatique de développement dans ce domaine, nourrissent la réflexion de l'institution sur la façon d'aider les emprunteurs à renforcer leurs institutions et systèmes nationaux.

19. *Évolution du contexte externe.* On assiste depuis une vingtaine d'années à une prise de conscience progressive de la valeur et de la vulnérabilité du patrimoine commun de l'humanité (atmosphère et océans, notamment) et des biens publics mondiaux tels que la biodiversité. Si des progrès ont été réalisés au niveau national, les dirigeants et les décideurs peinent à relever les défis environnementaux et sociaux au niveau mondial ou régional, et à trouver les moyens d'intégrer les questions environnementales et sociales dans des décisions et actions plurinationales. Le changement climatique, en particulier, a des effets de plus en plus négatifs sur le développement, contribuant à l'instabilité du temps et à un accroissement des catastrophes naturelles comme les inondations et les épisodes de sécheresse. Cette situation crée également une instabilité des marchés des denrées alimentaires et menacent les populations qui sont déjà marginalisées ou vulnérables. Les questions liées au foncier, aux ressources naturelles et aux écosystèmes, l'urbanisation, les migrations forcées ou provoquées par des facteurs économiques,

---

<sup>6</sup> Voir le site web sur l'efficacité de l'aide <http://www.oecd.org/dac/aideeffectiveness/>. La Déclaration de Paris, approuvée le 2 mars 2005, est un accord international passé entre plus de 100 ministres, dirigeants d'organisations et autres représentants officiels de haut niveau par lequel les pays et organisations concernés se sont engagés à intensifier leurs efforts d'harmonisation, d'alignement et de gestion de l'aide par les résultats, au moyen d'un ensemble d'interventions et d'indicateurs mesurables.

<sup>7</sup> Établi en 2008, le Programme d'action d'Accra s'appuie sur les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris.

<sup>8</sup> <http://www.aideeffectiveness.org/busanhl4/>.

<sup>9</sup> Voir le site de la Banque sur cette question (<http://go.worldbank.org/RHRJVXDW60>).

la marginalisation et les inégalités, la crise alimentaire et énergétique ne sont que quelques-unes des grandes questions auxquelles les projets et programmes de la Banque sont aujourd'hui confrontés. Ces graves problèmes font peser un risque important sur le développement pour les décennies à venir. L'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde en tiendront compte.

20. ***Évolution des opérations de la Banque.*** Au cours des dix dernières années, le type de projets et programmes que la Banque finance et la gamme des instruments financiers qu'elle utilise ont beaucoup changé. Outre les prêts d'investissement, la Banque propose aujourd'hui à ses emprunteurs des DPL (2004) et des PforR (2012). Les prêts d'investissement restent au cœur de ses opérations: au cours des trois dernières années, les opérations d'investissement représentaient 82 % des projets de la Banque et 66 % de ses engagements financiers. Cela étant, les emprunteurs utilisent aujourd'hui les prêts d'investissement pour toute une gamme d'opérations. Outre l'acquisition de biens physiques, tels que les infrastructures, les prêts d'investissement financent aussi le renforcement institutionnel, le développement social et l'amélioration des politiques publiques afin d'attirer les capitaux privés. Grâce à la révision actuelle des procédures applicables à ces instruments de prêt, les emprunteurs auront la souplesse nécessaire pour s'adapter à différentes situations, les délais d'obtention seront plus courts et l'effort de développement aura plus d'impact<sup>10</sup>. Les politiques opérationnelles qui régissent les prêts à l'appui des politiques de développement et les prêts à l'appui de programmes pour les résultats comportent des dispositions spécifiques concernant les normes environnementales et sociales. Elles seront examinées dans le cadre d'examen périodiques séparés des enseignements tirés de l'application de ces instruments. L'examen des politiques de sauvegarde applicables aux prêts d'investissement tiendra compte de cette évolution des opérations de la Banque, prenant acte du fait que tous les instruments de financement de l'institution doivent contribuer à l'obtention de résultats écologiquement et socialement durables.

21. ***Renforcement du rôle du secteur privé.*** Le rôle du secteur privé a également évolué au cours des 20 dernières années. Les acteurs privés investissent aujourd'hui de plus en plus sous forme de partenariats public-privé dans des secteurs qui contribuent au développement des pays. De ce fait, le secteur privé est devenu un client et un partenaire importants des projets de développement financés par le Groupe de la Banque mondiale. En 2006, l'IFC a transformé ses politiques de sauvegarde en Normes de performance qui visent à aider l'institution et ses clients à gérer les risques et à obtenir des résultats durables. Par cette transformation, l'IFC donne moins d'importance aux mesures obligatoires, mettant plutôt l'accent sur les mécanismes de gestion des risques environnementaux et sociaux des clients. Une masse critique d'institutions financières internationales travaillant sur des projets du secteur privé utilisent aujourd'hui ces Normes de performance, qui sont aussi appliquées par la MIGA depuis 2007. L'exercice 13 verra aussi la Banque en faire de même lorsqu'elle financera ou appuiera des projets du secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures et les domaines connexes<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Voir le site web de la réforme des prêts d'investissement ( <http://go.worldbank.org/QE64AT0D50>).

<sup>11</sup> *Proposed Adoption and Application of World Bank Performance Standards for Private Sector Projects Supported*

Bien que la Banque mondiale et le secteur privé aient des fonctions et attributions différentes de celles de l'IFC et du secteur privé, l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde environnementale et sociale pourraient gagner à évaluer dans quelle mesure il serait utile de rapprocher la démarche de la Banque de la politique de l'IFC en la matière, de ses Normes de performance et des autres initiatives qui y font référence.

### III. OBJECTIFS DE L'EXAMEN ET DE LA MISE A JOUR DES POLITIQUES DE SAUVEGARDE

22. **Objectif principal.** Cet examen et cette mise à jour visent surtout à renforcer l'efficacité des politiques de sauvegarde afin d'améliorer les résultats obtenus par les opérations de la Banque en matière de développement. L'exercice devrait déboucher sur un nouveau cadre intégré qui énoncera les objectifs poursuivis, définira les politiques opérationnelles pour les atteindre, et en exposera les modalités d'application. L'examen et la mise à jour s'appuieront sur les grands principes qui régissent actuellement les politiques de sauvegarde, définira plus clairement les objectifs et les résultats recherchés, fera la distinction entre les politiques, les principes et les procédures, exploitera mieux les synergies entre les politiques, regroupera les politiques, éliminant celles qui font double emploi, et rationalisera les modalités d'application conseillées. En outre, ce cadre circonscrit les fonctions et attributions de la Banque et des emprunteurs, qui sont distinctes mais complémentaires. Enfin, il comprendra les systèmes et outils qui en permettront l'application au jour le jour par la Banque et l'emprunteur. La démarche s'inscrit dans le droit fil des initiatives qui ont été prises ces dernières années par l'IFC, d'autres banques multilatérales de développement (BMD), notamment la BAD, la BERD et la BID, et d'autres acteurs, et qui présentent de nouvelles caractéristiques telles que l'énoncé de principes fondamentaux, la claire définition des fonctions et attributions respectives du prêteur et de l'emprunteur, et la prise en compte de manière intégrée des questions environnementales et sociales.

23. Du point de vue de l'efficacité opérationnelle de la Banque et de l'efficacité de son action de développement, l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde visent à permettre à l'institution d'obtenir les résultats suivants : redynamiser son partenariat avec les emprunteurs ; aider à affronter les risques environnementaux et sociaux des dix prochaines années ; accroître l'efficacité du point de vue des coûts et des résultats, et réduire les délais ; et promouvoir l'harmonisation, l'homogénéité et l'alignement des politiques.

24. **Partenariat redynamisé avec les emprunteurs.** La Banque cherche à insuffler une vigueur nouvelle à un partenariat solidement ancré dans une volonté commune de mener des projets et programmes ayant des résultats durables au plan environnemental et social, avec une meilleure définition des responsabilités de chaque partenaire. Un tel partenariat permettrait de mieux mobiliser la capacité grandissante de nombreux emprunteurs à recenser et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux, afin d'accroître l'efficacité du développement.

Lorsque la capacité de l'emprunteur aptitude fait défaut, la Banque pourrait mener des programmes spécialement adaptés de développement des capacités et des institutions pour renforcer les dispositifs et les systèmes de l'emprunteur. Cette démarche va dans le sens de l'évolution de la communauté internationale du développement qui se tourne aujourd'hui vers un modèle d'accompagnement et de collaboration entre les institutions de financement et les emprunteurs. Bien que ce recentrage soit complexe et ne puisse se traduire dans les opérations de la Banque par le seul jeu d'une révision des politiques, un cadre intégré pourrait : a) faire naître une vision commune des résultats durables à obtenir au plan environnemental et social, et véhiculer les valeurs qui sous-tendent les opérations de la Banque ; b) resserrer davantage les liens entre les institutions nationales et la Banque, et aider les pays à promouvoir un développement durable au plan environnemental et social ; et c) aider la Banque à préparer et mener des programmes mieux adaptés de renforcement des capacités et des institutions des pays, et à transférer les acquis en la matière.

**25. *Aider à affronter les risques environnementaux et sociaux des dix prochaines années.***

Un cadre intégré pourrait montrer comment il peut être possible d'évaluer et de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux qui existent ou se font jour. Au nombre de ces méfaits, on peut citer le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, l'acidification des océans, les migrations forcées ou provoquées par la situation économique, et les épidémies. Certains de ses impacts peuvent affecter le patrimoine commun de l'humanité, d'autres peuvent être de nature régionale ou nationale. Avec un nouveau cadre intégré, la Banque, ses emprunteurs et les partenaires de la communauté du développement pourraient disposer d'un outil fraîchement mis à jour pour prendre en compte les impacts et risques généraux et particuliers correspondant à ces méfaits existants ou émergents. En outre, un tel cadre pourrait comporter certains aspects des modes de gestion des risques et d'évaluation des dimensions environnementales et sociales qui ne font pas partie des politiques de sauvegarde actuelles, mais qui sont déjà appliqués avec succès par des institutions publiques et privées ou qui font autorité au plan international.

**26. *Accroître l'efficacité du point de vue des coûts et des résultats, et réduire les délais.***

Avec un cadre intégré, les mécanismes de décision et la gestion des risques gagneraient en qualité et en rapidité, les fonctions et attributions des acteurs concernés seraient mieux définies, et le travail de suivi et de supervision serait renforcé. Plus précisément, un tel cadre pourrait présenter plusieurs avantages opérationnels :

- *Meilleur ciblage des résultats* – Le cadre permettrait de davantage mettre l'accent sur les effets recherchés du développement durable, fournissant des outils de mesure des résultats, comme des indicateurs, pour aider les équipes responsables des projets à se concentrer sur les résultats à obtenir.
- *Définition plus claire des fonctions et attributions* – Le cadre permettrait de différencier les fonctions et attributions distinctes mais complémentaires de la Banque et des

emprunteurs, mais aussi des autres parties concernées telles que les partenaires de la communauté du développement, pour ce qui est de promouvoir un développement écologiquement et socialement durable tout au long du cycle des projets et des programmes.

- *Meilleure gestion des risques* – Le cadre permettrait de passer prudemment à un mode de gestion et de réduction des risques tout au long de la vie d’une opération, qui serait proportionnel à l’importance des risques en question. La Banque pourrait passer un mode de gestion de son portefeuille davantage basé sur le risque en adoptant des indicateurs permettant de contrôler et mesurer les menaces considérées de telle sorte que les décisions pourraient être prises sur la base de facteurs prédéterminés de tolérance au risque. Le passage à ce mode de gestion aiderait la Banque à obtenir des résultats écologiquement et socialement plus durables. Il permettrait aussi aux équipes chargées des projets d’évaluer plus précisément les coûts de la réalisation des objectifs et du respect des règles des politiques pour le projet ou le programme en question. Il s’agit d’une tâche complexe qui passerait aussi par un alignement des incitations internes, accordant la même importance à la préparation et l’exécution des projets.

27. ***Promouvoir l’harmonisation, l’homogénéité et l’alignement des politiques.*** L’examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde permettront de déterminer les avantages que présentent l’harmonisation et la mise en correspondance de ces politiques avec les aspects voulus des autres dispositifs du même type et des méthodes faisant autorité au plan mondial. Il sera l’occasion de prendre note des modifications que les autres BMD ont récemment apportées à leurs principes de sauvegarde, notamment ceux qui concernent à la fois les emprunteurs des secteurs public et privé. Au sein du Groupe de la Banque mondiale, l’examen et la mise à jour tireront parti de l’application par la Banque des Normes de performance aux projets du secteur privé financés ou appuyés par l’institution. En outre, l’exercice tiendra compte des approches du développement durable appliquées par d’autres, notamment les initiatives des secteurs privé et public qui font référence aux Normes de performance (Principes d’Équateur, Approche commune de l’OCDE pour les organismes de crédit à l’exportation, institutions financières européennes pour le développement, par exemple), les organismes compétents Nations Unies, les autres BMD, les bailleurs d’aide bilatérale et les gouvernements membres.

28. ***Rendre les opérations de la Banque plus transparentes.*** Enfin, la direction note que ce processus d’examen et de mise à jour des politiques de sauvegarde se déroule alors que les opérations de la Banque sous tous leurs aspects sont plus transparentes que jamais. Cette transparence devrait faciliter le processus d’examen et de mise à jour, ainsi que la réalisation des objectifs visant à élaborer un cadre intégré.

#### IV. CHAMP DU PROCESSUS D'EXAMEN ET DE MISE A JOUR

29. *Champ d'application.* Comme on l'a vu au paragraphe 19 ci-dessus, l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde devraient déboucher sur un cadre intégré qui définira la manière dont tous les instruments de la Banque peuvent permettre d'obtenir de meilleurs résultats au plan du développement. Dans ce cadre, les révisions envisagées porteront en premier lieu sur l'application des politiques de sauvegarde aux prêts d'investissement étant donné l'importance de cet instrument pour la Banque et ses emprunteurs. La base des politiques de sauvegarde concernées est donc la suivante :

- Huit politiques de sauvegarde environnementale et sociale (cf. encadré 1 ci-dessous) ;
- L'OP 4.00 *Politique pilote d'utilisation des systèmes de l'emprunteur pour les politiques de sauvegarde environnementale et sociale* (« Utilisation des systèmes de l'emprunteur »).

##### **Encadré 1 : Base des politiques de sauvegarde environnementale et sociale**

- |  |  |
|--|--|
| • OP 4.01, Évaluation environnementale | • OP 4.11, Patrimoine physique et culturel |
| • OP 4.04, Habitats naturels           | • OP 4.12, Réinstallation forcée           |
| • OP 4.09, Lutte antiparasitaire       | • OP 4.36, Forêts                          |
| • OP 4.10, Populations autochtones     | • OP 4.37, Sécurité des barrages           |

30. La politique opérationnelle OP 7.50, Projets sur les voies navigables internationales, est en cours de révision. À la fin de cet exercice, la Banque déterminera si cette politique doit en faire partie. La politique opérationnelle OP 7.60, Projets sur les territoires contestés, en est exclue.

31. En outre, la Banque peut réviser d'autres politiques opérationnelles pertinentes, notamment parmi de l'ancien dispositif ou celles de la série OP 4 encore en application. Elle ne révisera pas la politique B.P 17.55, Panel d'inspection, dans le cadre de cet examen et de cette mise à jour.

32. *Institutions et dispositifs des emprunteurs.* La Banque sollicitera les avis et suggestions de ses emprunteurs sur la façon dont elle peut mieux soutenir et renforcer leurs institutions pour obtenir des résultats mesurables. Dès la première phase de consultations (voir ci-dessous) et tout au long du processus d'examen et de mise à jour, la Banque organisera des réunions avec les bureaux des Administrateurs, les représentants des emprunteurs dans les pays et les administrations concernées pour recueillir leurs avis et suggestions.

33. **Questions sociales.** Cet examen permettra de déterminer les moyens par lesquels un cadre intégré pourrait prendre en compte tous les aspects des perspectives et risques environnementaux et sociaux lors d'un processus d'évaluation intégrée venant compléter le maintien des mécanismes propres aux projets qui impliquent des réinstallations forcées ou touchent des populations autochtones. Les aspects liés à la communication de l'information, la consultation du public, la participation des collectivités et des partenaires, la prévention et le règlement de différends et le traitement des plaintes au niveau du projet ou du programme seront aussi examinés.

34. **Questions couvertes par les Normes de performance de l'IFC.** Les Normes de performance de l'IFC (versions 2006 et 2012) couvrent plusieurs nouveaux domaines.<sup>12</sup> Il s'agit des domaines que l'IFC juge « très souvent à risque » dans les projets internationaux et qui appellent par conséquent une révision du processus de supervision et d'évaluation. L'expérience de cette institution montre que l'examen de ces questions en amont permet d'investir dans des environnements à haut risque. Bien que conçu par l'IFC pour un modèle d'activité axé sur le secteur privé, ce mode de gestion du risque mériterait d'être examiné par la Banque lors du processus de révision.

35. **Problématiques naissantes.** Certains acteurs ont demandé à la Banque d'inclure dans le processus d'examen et de mise à jour un certain nombre de domaines non couverts par les politiques de sauvegarde actuelles. Il s'agit notamment des aspects suivants : droits fondamentaux, travail, santé et sécurité des travailleurs, égalité des sexes, invalidité, consentement donné librement, au préalable et en toute connaissance de cause par les populations autochtones, régime foncier et ressources naturelles, et changement climatique. Examiner ces domaines, déterminer si la Banque doit s'en préoccuper et la manière de mieux s'attaquer à ces questions feront partie du processus. La Banque lancera un dialogue interne sur ces questions, suivi de consultations avec les acteurs concernés et des experts indépendants.

36. **Analyse des enseignements tirés du travail effectué.** Les examens et le travail analytique passés et actuels de la Banque ainsi que les enseignements tirés des évaluations passées et des examens du respect des règles éclaireront le processus d'examen et de mise à jour. Durant les derniers mois, la Banque a entamé des discussions avec les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale de la communauté du développement pour mettre en lumière les enseignements tirés de leurs travaux et les innovations dans leur application des politiques environnementale et sociale. Il serait utile de voir comment l'IFC a appliqué le cadre de développement durable conçu spécifiquement pour les projets du secteur privé, et d'examiner l'approche adoptée par certaines BMD ayant élaboré leurs propres politiques de sauvegarde pour répondre aux besoins des projets publics et privés.

---

<sup>12</sup> Pour une comparaison détaillée des politiques de sauvegarde et des Normes de performance de l'IFC (version de 2012), voir le site de l'IFC ([www.ifc.org/sustainability](http://www.ifc.org/sustainability)).

37. **Choix de l'outil : politique de sauvegarde ou non ?** La Banque étudiera certes les domaines décrits dans les paragraphes ci-dessus, mais les politiques de sauvegarde ne sont pas nécessairement la seule façon d'intervenir. La Banque peut également aborder ces questions sous l'angle des principes, des procédures ou des modalités conseillées qui feront parti du cadre intégré, ou à l'aide d'autres outils : travaux d'analyse en amont, dialogue sur les politiques, discussions sur les stratégies de partenariat avec les pays, programmes régionaux et mondiaux ou mise en place d'une plateforme d'action avec les partenaires externes, par exemple. La Banque étant tenue par son mandat et son modèle d'activité, il est à noter qu'il ne sera peut-être pas toujours possible ou souhaitable d'inclure tous les domaines recensés ou envisagés lors de l'examen et de la mise à jour des politiques de sauvegarde . Par ailleurs, toutes les propositions de révision des politiques seront soigneusement étudiées pour s'assurer de leur conformité avec le mandat de la Banque tel que défini dans ses Statuts.

**V. MESURES COMPLEMENTAIRES A PRENDRE PAR LA DIRECTION  
POUR RENFORCER L'EXECUTION, LA SUPERVISION, LE SUIVI ET LE COMPTE RENDU  
DES ACTIVITES DE SAUVEGARDE**

38. Le processus d'examen et de mise à jour donne l'occasion à la direction de prendre un certain nombre de mesures complémentaires pour améliorer l'application, l'exécution, la supervision, le suivi, le compte rendu et l'évaluation des activités menées dans le cadre des politiques de sauvegarde existantes. Certaines de ces mesures avaient déjà été mentionnées dans le Relevé des interventions de la direction en réponse à l'évaluation effectuée par l'IEG et sont en cours d'application. Pour améliorer la qualité des projets en amont (préparation) et en aval (supervision), la direction définit aussi d'autres mesures complémentaires qui modifieront les modalités d'application et les procédures sans avoir d'incidence sur les politiques. La direction examine également les moyens de transformer la culture d'approbation de la Banque en une culture d'exécution, de qualité et de résultats. Ces mesures viendront éclairer le processus d'examen et de mise à jour, et aideront aussi les services et la direction de la Banque à se préparer à une transition harmonieuse vers un nouveau cadre intégré.

**VI. Perspectives et risques**

39. **Perspectives.** Bien conduit, le processus d'examen et de mise à jour peut avoir des effets positifs multiples pour la Banque, ses actionnaires et les parties prenantes à son action au plan interne et externe, à savoir : i) obtention de meilleurs résultats au plan environnemental et social ; ii) renforcement des dispositifs et des institutions des pays ; et iii) meilleure prise en compte des risques environnementaux et sociaux. Un cadre intégré pourrait en pratique devenir un bien public mondial servant de point de référence pour la gestion du risque par les autres BMD et les autres institutions financières internationales œuvrant dans le secteur public. Un tel résultat permettrait de mieux gérer les risques et les effets négatifs au plan environnemental et social, et d'améliorer l'impact positif mesurable que les politiques de sauvegarde ont sur un



développement écologiquement et socialement durable, sur l'efficacité de ce développement au plan des résultats et sur l'efficacité des opérations du point de vue des coûts.

40. **Risques.** Les politiques de sauvegarde figurent parmi les politiques opérationnelles les plus connues de la Banque. Elles sont complexes par nature et suscitent un vif intérêt de la part d'un large éventail d'acteurs. Elles ont été élaborées au fil du temps et sont le fruit du développement des connaissances de la Banque sur la gestion des risques environnementaux et sociaux, et de sa capacité à s'adapter à ces questions. Le processus d'examen et de mise à jour est certes une opportunité riche d'enseignements qui vient à point nommé pour faire évoluer les politiques de sauvegarde, mais il comporte aussi des défis à des niveaux multiples. Toute proposition de modification du libellé actuel des politiques de sauvegarde pourrait être interprétée par certains comme un assouplissement des obligations existantes. Les multiples voix (parfois divergentes) de ceux qui prétendent défendre les intérêts des acteurs concernés peuvent entraîner des clivages et compliquer la recherche du consensus. La Banque s'efforcera de trouver le juste équilibre, guidée par son mandat, ses objectifs globaux de développement et les considérations liées à l'exécution des projets.

## VII. PROCESSUS D'EXAMEN ET DE MISE A JOUR, ET CONSULTATION

### Acteurs concernés

41. **Reconnaissance de la grande diversité des acteurs.** La Banque cherche à susciter la participation et les contributions de multiples acteurs tout au long du processus d'examen et de mise à jour. Pour ce faire, elle se rapprochera de ses actionnaires, et de ses partenaires internes et externes, afin de recueillir leurs avis et leurs contributions. Outre le dialogue engagé avec une large gamme d'intervenants, le processus de consultation visera aussi à établir un cadre de concertation entre la Banque et ses partenaires afin que la mise en œuvre du nouveau cadre intégré continue de bénéficier de perspectives diverses même au terme de l'examen et de la mise à jour des politiques de sauvegarde.

42. **Consultations avec les pays actionnaires.** La diversité des expériences, des perspectives, des connaissances et des attentes des pays actionnaires est un aspect essentiel du processus d'examen et de mise à jour des politiques de sauvegarde. La direction sollicitera les conseils des Administrateurs sur le meilleur moyen d'organiser des consultations au niveau des pays avec les actionnaires pour comprendre leurs expériences, points de vue et priorités au niveau national et infranational. Pour ce qui est des pays donateurs, il s'agira de déterminer s'ils sont désireux de concevoir et d'apporter une aide ciblée pour renforcer les institutions et les capacités des pays emprunteurs.

43. **Consultations avec les acteurs internes.** La direction et les services de la Banque comptent 20 années d'expérience de l'application et de la mise en œuvre des politiques de sauvegarde. Le processus d'examen et de mise à jour bénéficiera pleinement de cette expérience. Pour ce faire, des consultations internes seront organisées avec les services de la Banque dans les

bureaux-pays et au siège. Ces consultations seront l'occasion pour les différents services de s'entretenir et de donner leur avis sur la manière d'améliorer la conception et l'application des politiques de sauvegarde actuelles et d'évoluer vers un cadre intégré. Il s'agira de rencontres virtuelles ou en personne, qui prendront différentes formes telles que des forums de portée générale, des réunions ciblées, des groupes de discussion et des vidéoconférences.

44. **Consultations avec les acteurs externes.** Lors du processus de consultation, on sollicitera les avis d'un large éventail d'acteurs. Les intervenants et groupes de pays concernés sont les suivants, sans que cette liste soit limitative : a) les représentants des emprunteurs ; b) les organismes des Nations Unies ; c) les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale de la communauté du développement ; d) les représentants du secteur privé ; e) les fondations et organisations œuvrant pour le développement ; f) les établissements d'enseignement et de recherche appliquée ; g) les associations et organisations professionnelles ; h) les organisations locales, nationales ou internationales de la société civile menant des activités de promotion ou fournissant des services. Les observations émanant des populations directement touchées par des projets financés par la Banque mondiale qui appliquent les politiques de sauvegarde revêtent une importance particulière. La Banque tiendra des réunions de groupes composés de membres de communautés situées dans différentes zones géographiques qui se sont heurtés à un certain nombre de problèmes d'ordre social et/ou environnemental aux stades de l'élaboration ou de l'exécution de projets financés par la Banque (que ces communautés aient déjà été interviewées par la Banque ou pas).

### **Déroulement du processus**

45. **Trois phases.** La direction prévoit que l'examen et la mise à jour des politiques de sauvegarde s'effectuera en 24 mois et en trois grandes phases. Il s'appuiera sur un processus mondial de consultation multipartite en vue de recueillir les contributions des acteurs intéressés de façon aussi large et plurilatérale que possible. Le tableau ci-dessous présente les principales activités des trois phases du processus (des détails supplémentaires seront fournis dans le plan de consultation et de communication, qui paraîtra en même temps que le présent document).

<i>Calendrier</i>	<i>Phase</i>	<i>Activités</i>
<b><i>Juillet 2012 - avril 2013</i></b>	<b><i>Phase 1 : Examen général</i></b>	<p>La phase 1 comprendra les <i>activités concomitantes</i> suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen général des acquis/modèles à suivre</li> <li>• Préparation et présentation au CODE (Comité pour l'efficacité du développement) du présent document de cadrage</li> <li>• Premières consultations avec les actionnaires et les acteurs internes</li> <li>• Consultations externes visant à recueillir les avis sur les perspectives, les nouvelles voies suivies et les formules possibles pour éclairer la rédaction du cadre intégré pendant les quatre mois suivant la parution du présent document de cadrage.</li> <li>• Réunions d'experts sur les problématiques naissantes</li> <li>• Préparation d'un avant-projet de cadre intégré comprenant les objectifs du processus d'examen et de mise à jour et tenant compte des réactions des parties prenantes.</li> </ul>
<b><i>Mai 2013 – nov. 2013</i></b>	<b><i>Phase 2 : Avant-projet de cadre intégré</i></b>	<p>La phase 2 comportera les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu au CODE du résultat des activités de la phase 1 et présentation de l'avant-projet de cadre intégré.</li> <li>• Consultations externes pendant trois mois en vue de recueillir les réactions sur l'avant-projet de cadre intégré.</li> <li>• Préparation du projet de cadre intégré prenant en compte les avis des acteurs concernés.</li> </ul>
<b><i>Déc. 2013 – juin 2014</i></b>	<b><i>Phase 3 : Cadre intégré final et recommandations pratiques</i></b>	<p>La phase 3 comportera les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu au CODE du résultat des activités de la phase 2 et présentation d'une deuxième version du projet de cadre intégré.</li> <li>• Consultations externes pendant trois mois en vue de recueillir les réactions sur la deuxième version du projet de cadre intégré.</li> <li>• Préparation du projet de cadre intégré final</li> </ul>

<i>Calendrier</i>	<i>Phase</i>	<i>Activités</i>
		<p>prenant en compte les avis des acteurs concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu au Conseil des Administrateurs du résultat des consultations sur la deuxième version du projet de cadre intégré, et présentation des recommandations pratiques pour approbation.</li> </ul>

46. **Trois phases, trois périodes de consultation.** Chacune des trois phases du processus d'examen et de mise à jour comprendra une période de consultation. La consultation au titre de la Phase 1 sera lancée dès que le CODE aura approuvé le présent document de cadrage. La direction examinera les projets de documents avec le CODE à une date ultérieure, avant que ne démarrent les consultations au titre des Phases 2 et 3 et avant de rendre les projets de documents publics.

- *Phase 1.* Le document de cadrage et les premières questions relatives au processus de consultation (voir l'Annexe A) seront placés pour avis sur le site web créé à cet effet. La Banque entamera des discussions avec ses actionnaires et acteurs internes en vue de rechercher un consensus sur l'approche à adopter pour le processus d'examen et de mise à jour. À la suite de ces consultations internes, la Banque organisera une série de rencontres avec un échantillon d'experts sur les problématiques naissantes afin d'affiner l'analyse et définir le canevas de l'avant-projet de cadre intégré. Des rencontres directes et ciblées avec différentes catégories d'acteurs, dont certaines communautés affectées par les projets, seront organisées.
- *Phase 2.* Au cours de cette phase, les consultations auront pour objectif de recueillir des réactions sur l'avant-projet de cadre intégré. La Banque organisera des rencontres directes et connectera plusieurs sites par vidéoconférence pour permettre de toucher le maximum de pays possible. Les groupes composés des membres des communautés affectées par les projets continueront de se réunir et les acteurs intéressés auront également la possibilité de s'exprimer en ligne par le biais du site web. Par ailleurs, des conférences thématiques en ligne seront organisées pour recueillir les réactions sur des sujets précis.
- *Phase 3.* Durant la troisième et dernière phase, les consultations se feront essentiellement en ligne, d'autres réunions directes et ciblées continuant à être organisées en cas de besoin.

47. **Site web.** Un site web sera lancé afin de fournir une plateforme de consultation permettant de diffuser des informations sur le processus, présenter des documents relatifs au

processus, organiser des discussions en ligne et télécharger des documents de référence ou d'information pour nourrir les apports des différents acteurs. Ce site comportera un mécanisme de consultation écrite (par un questionnaire en ligne, qui pourra également être imprimé, rempli et retourné par télécopie ou courrier électronique). Une synthèse des remarques ainsi reçues sera régulièrement faite et placée sur le site web tout au long des trois phases du processus de consultation.

48. **Langues.** Les documents clés du processus de consultation (document de cadrage, plan de consultation et de communication, avant-projet et deuxième version du projet de cadre intégré) seront établis en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe.

### VIII. PERSONNEL ET DIRECTION

49. **Conduite du processus et personnel responsable.** Le processus d'examen et de mise à jour des politiques de sauvegarde sera conduit par une équipe composée de membres issus de divers départements (OPCS, SDN, LEG) avec la participation de EXT et des Régions. Le département de gestion des risques liés aux opérations (OPSOR) assurera la coordination de l'équipe. Cette équipe polyvalente puisera dans les connaissances et l'acquis d'autres réseaux, si besoin est. Elle travaillera également en étroite collaboration avec l'IFC et la MIGA, et sollicitera le concours de l'IEG, parmi les autres acteurs internes. Tout au long du processus, la direction travaillera avec le Conseil des Administrateurs par le biais du CODE et fera régulièrement le point afin que le processus puisse bénéficier des avis du Conseil.

### IX. PROCHAINE ETAPE

50. **Lancement de la phase 1 des activités de consultation.** À la suite des échanges de vues avec le CODE, la direction lancera la première phase des activités de consultation. Après avoir été examiné par le CODE, ce document sera traduit et diffusé pour avis pendant quatre mois. Il sera placé sur le site de la Banque ([www.worldbank.org/safeguardsconsultations](http://www.worldbank.org/safeguardsconsultations)). Le site sera opérationnel immédiatement après l'examen du CODE. Le plan de communication et de consultation sera aussi consultable en ligne (voir l'Annexe A). Les partenaires externes souhaitant poser des questions ou donner leur avis sur ce document ou sur tout autre aspect relatif au processus d'examen pourront le faire à l'adresse électronique créée à cet effet ([safeguardconsult@worldbank.org](mailto:safeguardconsult@worldbank.org)). Une série de questions types sera placée en ligne avec le document de cadrage. Les acteurs concernés pourront utiliser le mécanisme de consultation accessible par le site web pour fournir leurs réponses.

### **Annexe A : Phase 1 des activités de consultation**

Durant la première phase de consultations externes, la Banque sollicitera des avis et des commentaires sur le document de cadrage, notamment dans les domaines suivants, étant entendu que ces informations aideront à élaborer le projet de cadre intégré :

- aspects des politiques de sauvegarde environnementale et sociale que la Banque peut améliorer pour assurer que leur application reste un moyen efficace et efficient de réaliser un développement durable et d'obtenir des résultats sur le terrain ;
- problèmes et difficultés rencontrés dans l'application des politiques de sauvegarde ;
- principes fondamentaux permettant de promouvoir un développement durable que la Banque devrait envisager d'appliquer (y compris ceux déjà énoncés dans les politiques de sauvegarde actuelles) ;
- exemples de cadres de viabilité environnementale et sociale que la Banque devrait étudier à l'occasion de l'examen et de la mise à jour des politiques de sauvegarde ;
- éléments autres que les facteurs internes et externes décrits dans le présent document que la Banque devrait prendre en compte ;
- recommandations relatives aux problématiques naissantes décrites dans le présent document (invalidité ; travail, santé et sécurité des travailleurs ; droits fondamentaux, régime foncier et ressources naturelles ; consentement donné librement, au préalable et en toute connaissance de cause par les populations autochtones ; égalité des sexes ; et changement climatique) ;
- exemples de procédures d'évaluation environnementale et sociale et de gestion des risques (appliquées par des institutions publiques ou privées) dont l'utilisation n'est pas prévue par les politiques de sauvegarde actuelles, mais qui devrait être envisagée dans le cadre du processus d'examen et de mise à jour ;
- aspects de l'évaluation sur les politiques de sauvegarde réalisée par l'IEG en 2010 et recommandations connexes revêtant une importance particulière pour le processus d'examen et de mise à jour desdites politiques ;
- recommandations pour aider la Banque à promouvoir un nouveau partenariat avec ses emprunteurs sur la base d'un engagement commun en faveur de la viabilité environnementale et sociale ;
- comment la Banque peut-elle mieux soutenir les efforts déployés par les emprunteurs

pour renforcer les systèmes et institutions impliqués dans la mise en œuvre des politiques de sauvegarde environnementale et sociale en vue d'obtenir des résultats plus durables sur le terrain.